

Zeitschrift: Rivista militare della Svizzera italiana
Herausgeber: Lugano : Amministrazione RMSI
Band: 84 (2012)
Heft: 3

Rubrik: Società Svizzera degli Ufficiali

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'appello del Presidente

BR DENIS FROIDEVAUX



Aux présidents des Sociétés d'officiers cantonales et des Sociétés d'officiers d'armes et services

Zurich, le 27 avril 2012

Messieurs les présidents, Chers camarades,

Le 25 avril 2012, le Conseil fédéral a pris des décisions importantes relatives au budget futur de l'armée, de l'effectif maximal autorisé et du mécanisme de financement relatif à l'acquisition du Gripen. Nous tentons d'analyser ce qui a été communiqué et d'en tirer les conséquences par rapport à la résolution de Lucerne.

Financement

Pour mémoire, le parlement avait décidé en automne 2011 un plafond financier de 5 milliards de francs pour l'armée dès 2013 qui contenait l'acquisition des nouveaux avions de combat et le comblement des manques en matière d'armement. Simultanément il votait un effectif plafond de 100'000 hommes, non compris les effectifs en formation de base (école de recrue).

Lors de sa dernière séance, le Conseil fédéral a décidé de financer le Gripen par un fonds spécial qui doit être alimenté par tranche annuelle sur le budget de l'armée. Pour ce faire le CF souhaite augmenter ledit budget de 300 mio à 4.7 mia dès 2015. Cela signifie donc que l'armée en tant que système global doit économiser sur son propre budget pour financer le Gripen. En outre le processus d'acquisition débutera au plus tôt en 2018. De plus le Conseil fédéral a accepté l'effectif plafond de 100'000 ho.

Le comité directeur salue la décision relative à l'effectif plafond qui permettra à l'armée d'assurer le profil de prestations attendu, du moins dans un contexte géostratégique stable. Par contre nous sommes inquiets de constater que cette solution contredit la décision du parlement prise en automne 2011 et constraint l'armée à évoluer avec le même budget qu'aujourd'hui, rendant ainsi impossible le comblement des lacunes. Si l'idée du fonds spécial est une alternative possible, la manière dont il est financé n'est pas acceptable.

Sur le plan juridique la création de ce fonds spécial impose une modification de la loi sur les finances. Cette modification est en tout cas soumise au référendum facultatif.

Au niveau du plan horaire, il est prévu que la Suisse achète le Gripen en parallèle et en commun avec l'Etat suédois. La décision du gouvernement suédois sera prise en septembre 2012. En conséquence le Conseil fédéral ne pourra soumettre le plan d'armement 2012 au parlement qu'en octobre 2012 au lieu de juin comme prévu. La décision finale ne pourra intervenir qu'en 2014, après la probable votation sur les modifications de la loi sur les finances.

Réaction des adversaires

Le GSsA a déjà annoncé de lancer le référendum contre les modifications de la loi sur les finances, bases nécessaires pour la création du fonds spécial. Mais l'argumentation ne sera plus complexe que celle liée à un programme d'économie. Stratégiquement il faut absolument éviter que cette votation soit mise sur la même date que celle concernant l'initiative du GSsA contre l'obligation de servir. Le comité de la SSO observe attentivement les évolutions et prendra contact avec les parlementaires des commissions de la politique de sécurité et des finances, sachant que le financement proposé n'apporte pas les réponses attendues au travers de notre résolution.

Avec nos meilleures salutations
SOCIETE SUISSE DES OFFICIERS

Le président
 Br Denis Froidevaux

La secrétaire
 Cap Irène Thomann

Segretario generale della Società Svizzera degli Ufficiali (SSU)

(il presente annuncio è rivolto a persone di ambo i sessi)

Ha un forte interesse per la politica di sicurezza in generale e per lo sviluppo dell'esercito in particolare? È disposto ad impegnarsi in una posizione centrale ed a lavorare per il mantenimento di un esercito di milizia credibile? È politicamente indipendente e pronto a mettere le sue abilità e competenze a disposizione della SSU?

In qualità di Segretario generale è responsabile della gestione del segretariato generale che comprende:

- Sostegno del presidente, del comitato e delle sue commissioni;
- Gestione degli affari amministrativi;
- Progettazione delle attività di comunicazione e di marketing;
- Realizzazione di progetti strategici ed operativi;
- Rappresentanza della SSU presso gruppi di politica di sicurezza ed organizzazioni partner.

Ci aspettiamo:

- Un'istruzione superiore (Università, Istituto superiore specializzato) in economia aziendale, scienze politiche, comunicazione o marketing o formazione professionale ritenuta equivalente ;
- Competenze redazionali superiori alla media e perfettamente bilingue (tedesco e francese, conoscenza dell'italiano desiderata);
- Infrastruttura d'ufficio per la gestione operativa del Segretariato generale;
- Conoscenza approfondita della politica di sicurezza e del funzionamento delle istituzioni politiche federali ;
- Buona conoscenza dell'esercito, del DDPS e degli organi federali;
- Capacità di attuazione, perseveranza, discrezione, disponibilità e flessibilità;
- Capacità di lavorare in modo autonomo o in rete;
- Grado di ufficiale di milizia incorporato (maggiore o grado superiore preferibile).

Il mandato avrà inizio nell'autunno 2012. Si garantisce massima discrezione durante la procedura di selezione. Per ulteriori informazioni sulla SSU voglia consultare il sito www.sog.ch o contattare il br Denis Froidevaux, Presidente della SSU (079 214 14 22). Si prega di spedire candidatura correlata di documentazione completa all'indirizzo seguente : Società Svizzera degli Ufficiali, casella postale 321, 8042 Zurigo o tramite posta elettronica a: office@sog.ch. Termine di scadenza : entro 30 giorni dalla pubblicazione dell'annuncio.